



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Mâcon, le 19 mai 2020

### Service environnement

affaire suivie par :  
Clémence Meyruey

Tél. : 03 85 21 86 01  
Fax : 03 85 38 01 55  
ddt-env@saone-et-loire.gouv.fr

Madame le Maire,

Par courriel du 13 mai 2020, vous sollicitez une autorisation d'accès, à titre dérogatoire, aux rives de l'étang de Torcy-Vieux et de Chêne aux Prêtres situés sur le territoire de votre commune, en application de l'article 9 du décret 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, afin en particulier d'y permettre la pratique de la pêche.

Vous souhaitez également pour Torcy-Vieux que j'autorise l'utilisation d'embarcations pour cette pratique, la pêche en embarcation étant possible en conditions normales en application du règlement général de police de ces plans d'eau.

En réponse, je vous informe que j'accorde une suite favorable à votre demande sous réserve que soient mis en place les modalités et les contrôles de nature à garantir le respect des dispositions de l'article 1er et de l'article 7 du décret précité.

En particulier, les mesures spécifiques suivantes devront être mises en place sur le site du plan d'eau afin de limiter les risques de circulation du virus :

- respect des gestes barrières et des mesures de distanciation ;
- espacement minimal de 10 mètres entre deux pêcheurs ;
- les pêcheurs devront être seul à bord de leur embarcation (barque, float-tube ou kayak) ou seulement avec les membres de leur foyer ;
- affichage de ces consignes sur site ;
- surveillance et contrôle de la bonne application de ces mesures par la police municipale ou les agents municipaux.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part de toute difficulté que vous pourriez constater liée à la réouverture de l'accès à ces plans d'eau.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet,

Marc MAKHLOUF

Madame Chantal CORDELIER  
Maire  
Place du 19 mars 1962  
71670 Le Breuil